

N° 2025-105

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
DU PARKING DE LA BASE DE LOISIRS LES VERSANTS D'AIME
SITUÉ AU LIEU-DIT LE GOTHARD**

L'an deux mil vingt-cinq le 09 juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué le deux juillet, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, VILLIEN Michelle,
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes MARTINOD Marie, PAVIET Rose (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)
MM BOUTY Georges (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE).

Absents :

Mme FAVRE Maryse,
MM. PELLICIER André, URBAIN Xavier, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 3

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 5 mai 2025 sous la forme d'une procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement du parking de la base de loisirs des Versants d'Aime situé au lieu-dit le Gothard sur la commune de la Plagne-Tarentaise.

Par délibération n°2025-079 en date du 9 Avril 2025, un groupement de commandes a été constitué entre la Communauté de Communes Les Versants d'Aime, en qualité de coordonnateur du groupement, et la société GEG ENER.

Ce marché est composé de 2 tranches :

- Tranche 1 : Terrassements – voirie – réseaux.
- Tranche 2 : Fondations – Fourreaux.

Lors de l'ouverture des plis, il a été constaté que 2 offres ont été déposées. Ces deux offres ont fait l'objet de demandes de précisions et d'une négociation.

Après avis de la commission marchés réunie le 26 Juin 2025, le pouvoir adjudicateur propose de ne pas attribuer le marché et conformément à l'article L2153-3 du code de la commande publique de qualifier les offres d'inacceptables.

En effet après négociations les offres reçues excèdent les crédits budgétaires alloués au marché.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2153-3 du Code de la Commande Publique,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission marchés du 26 juin 2025.

DÉCIDE de ne pas attribuer le marché de travaux d'aménagement du parking de la base de loisirs situé au lieu-dit Le Gothard sur la commune de La Plagne-Tarentaise.

FAIT ET DELIBERE LE 09 JUILLET 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI
LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX